



Atelier de l'AIMF sur la Foresterie urbaine et périurbaine

Abidjan, les 14, 15 et 16 septembre 2021

Initiatives d'appuis de la Coopération allemande à la gestion durable de forêts par des communautés villageoises

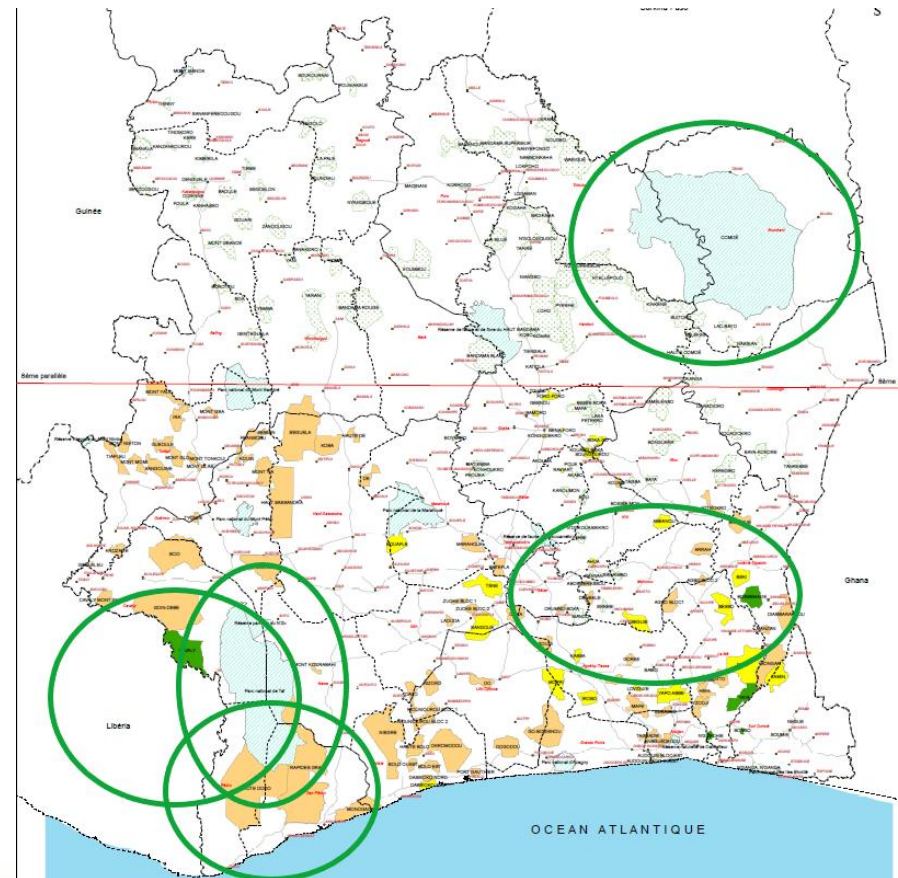
Vincent Beligné – Conseiller technique GiZ / TGS

vincent.beligne@giz.de / 07.48.07.92.96

Projets récents et actuels de la GiZ dans les domaines de la foresterie et de la conservation de la biodiversité en Côte d'Ivoire

Financements du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ),
avec 2 cofinancement de l'Union européenne

- Depuis 2013, appui au MINEF pour la préparation de l'APV-FLEGT
- Promotion des Filières agricoles et de la Biodiversité dans les espaces Taï et Comoé (ProFIAB I – 2014-2016)
- Taï-Grebo-Sapo Forest Link (TGS – 2015-2024)
- Développement des Espaces économiques et naturels Taï et Comoé (ProFIAB II – 2016-2019)
- Chaîne d'approvisionnement zéro-déforestation (CAZ – 2017-2018)
- Gouvernance et Gestion durable des Ressources naturelles dans les espaces Comoé et Taï (Pro2GRN – 2020-2024)
- Forests for Future (F4F – 2021-2025)



Deux projets conjoints de la Coopération allemande pour la biodiversité dans le complexe forestier Taï – Grebo-Krahn – Sapo (TGS) entre Côte d’Ivoire et Liberia

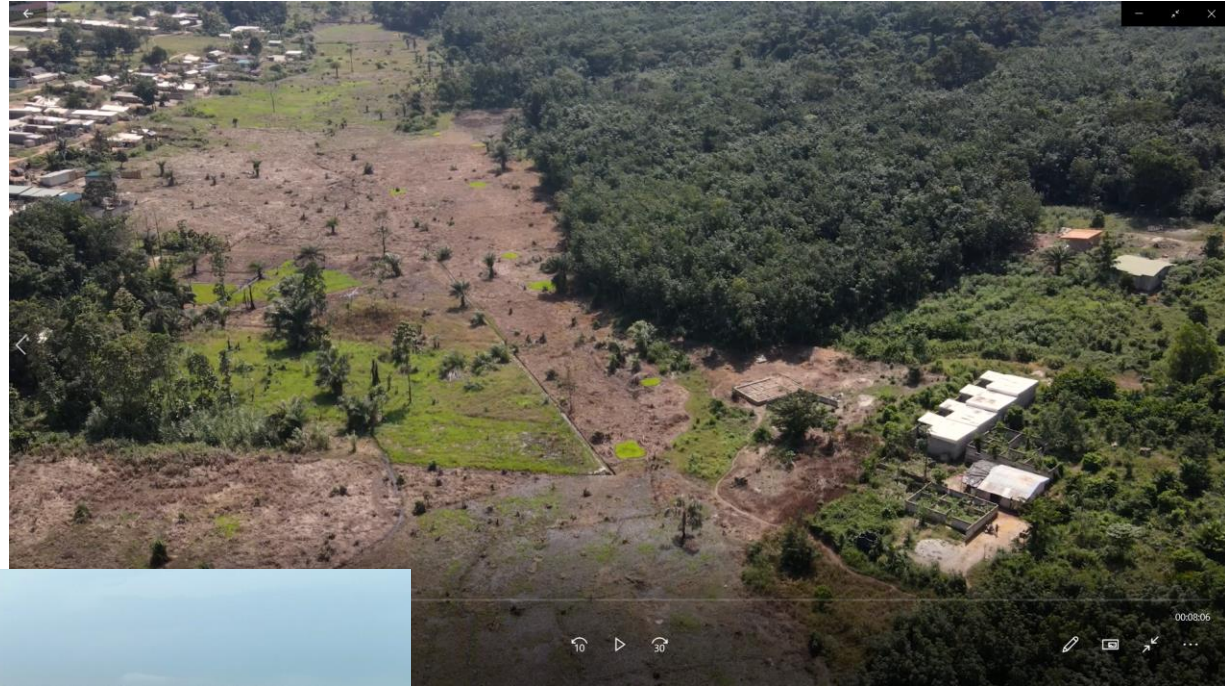
- Depuis fin 2015, initiative **Giz** pour “ **Renforcer la connectivité écologique dans le complexe TGS** ” (TGS-FL)
- Depuis début 2017, initiative **KfW** pour “ **la Conservation de la biodiversité dans le complexe TGS avec le concours des populations** ” (TGS)
- En 2020, appui financier complémentaire de **l’Union européenne** apporté à l’initiative **Giz** (PAPFor-TGS)





Abords de la ville de Taï

Vidéo de PAPFor-TGS (Août 2021)



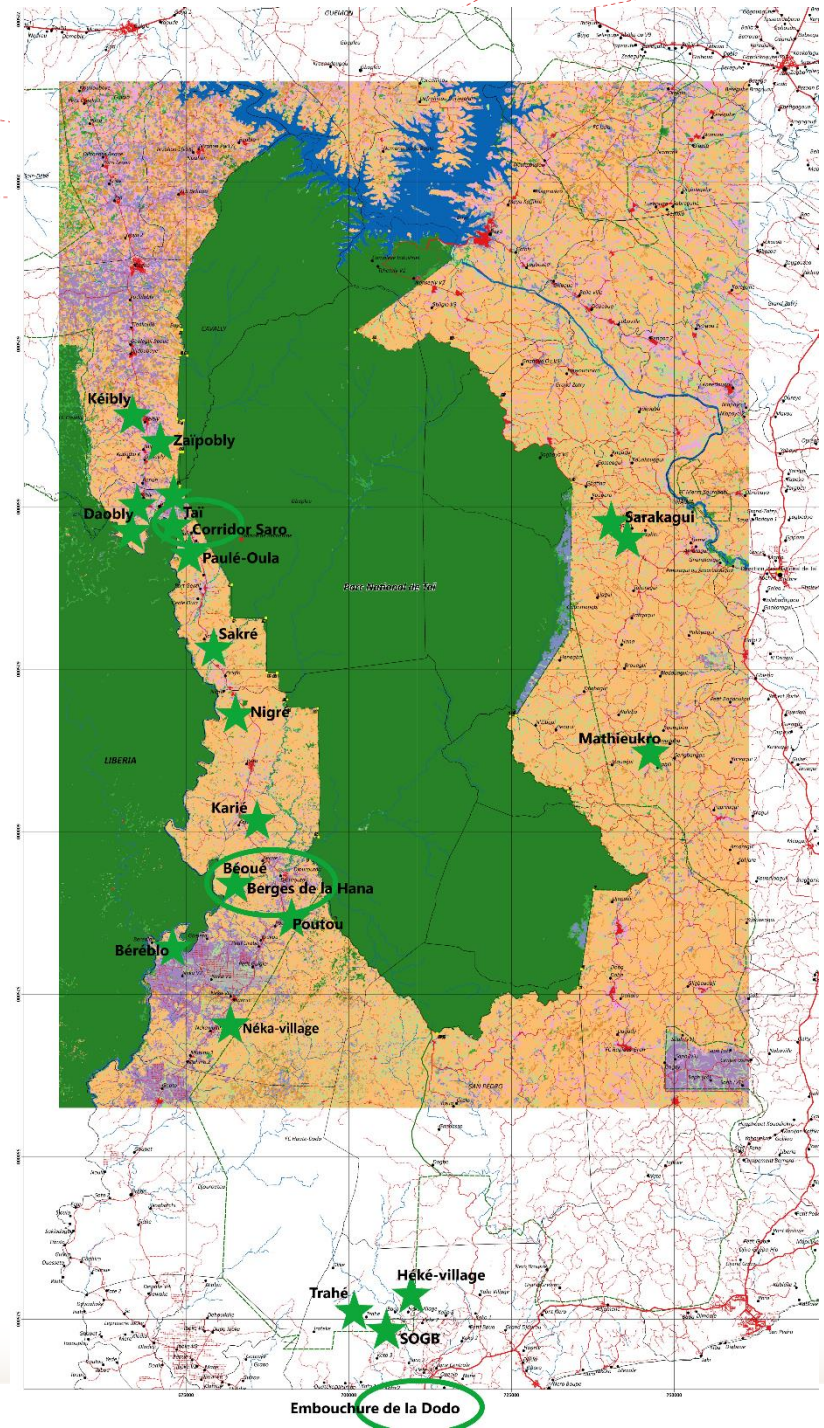
Survol du Parc national de Taï

Activités en faveur des “ forêts résiduelles ” dans le domaine rural de l’Espace Taï

Autour du Parc national de Taï, **plus de 90% des terres** occupées par l’agriculture (*café, cacao, hévéa, palmier à huile et riz dans les bas-fonds ...*), même dans les forêts classées !

Les **5% restant** sont les “forêts résiduelles” – *forêts sacrées, bois de cimetières et quelques forêts ou agroforêts privées* –, **seuls réservoirs de la biodiversité** accessibles à proximité des villages

Quelles expériences de préservation et de gestion durable ont été ou sont conduites avec des communautés villageoises ?





Appuis à la gestion durable de forêts communautaires ou privées

- Les actions de préservation prospères et durables nécessitent **un cadre de gestion participatif** intégrant différents acteurs, car la seule volonté de leurs initiateurs ne peut pas toujours suffire.
- La GiZ a développé pour ces appuis **un processus en plusieurs étapes** :
 - ✓ Facilitation d'un processus d'identification – **sur la base du volontariat** – de forêts résiduelles dignes d'intérêt, qu'elles soient communautaires ou privées ;
 - Missions de prospection pour identification préliminaire et transmission aux villageois de fiches de renseignement à remplir ;
 - Sélection de forêts éligibles à un appui (*historique, taille, propriété foncière, état de conservation, fonctionnalité/utilisation actuelle ...*) ;
 - ✓ Installation (*par forêt sélectionnée*) de **comités de gestion** (*représentants villageois – chefferie, femmes, jeunes –, autorités administratives, services déconcentrés des ministères et agences publiques, conseils régionaux, autres acteurs locaux ...*) et **diagnostics participatifs** (*état de la forêt, objectifs de la gestion et mesures de gestion envisagées ...*) ;
 - ✓ Proposition, discussion et validation de **Plans simples de gestion** (*par forêt*).

**Un Guide pour la gestion
des forêts communautaires
ou privées est disponible**



- **12 communautés** villageoises et **6 particuliers** ont initiés la démarche ou sont pleinement engagés dans le processus, pour des forêts **de 1 à 20 ha**.
- 14 de ces forêts ont atteint l'étape du diagnostic participatif, et 3 celle de la validation du plan simple de gestion ; il s'agit alors de financer et de suivre la mise en œuvre de ce plan.
- Pour les sécuriser, “ **l'enregistrement** ” de ce type de forêts communautaires ou privées est proposé par le nouveau **Code forestier** (Loi n°2019-675 du 23 juillet 2019) et encadrée par le Ministère des Eaux & Forêts (MINEF).
- Une possibilité d'**immatriculation foncière** selon les procédures de l'Agence du Foncier rural (AFOR) est aussi envisagée par certains propriétaires.



Guide pour l'élaboration d'un plan d'aménagement simplifié des forêts résiduelles de l'Espace Taï.

Projet de convention locale en Annexe

Novembre 2016



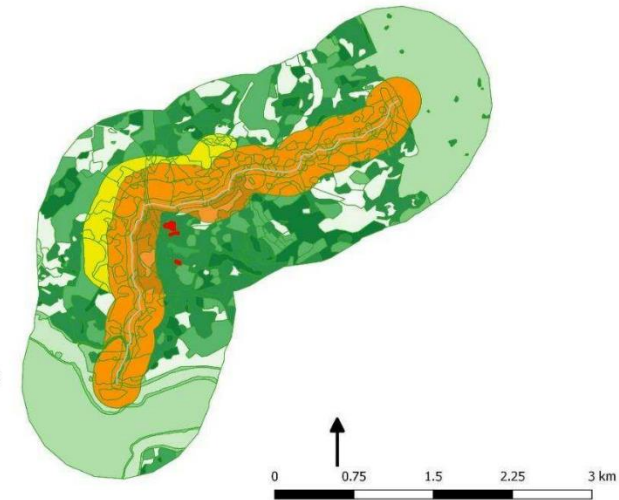
Projets de création de “ Réserves naturelles volontaires ”

- La Loi n°2002-102 du 11 février 2002 *relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles* permet à des acteurs non-étatiques la création de “ **Réserves naturelles volontaires** ” (RNV), selon une procédure participative qui se déroule sous l’égide du Ministère de l’Environnement et du Développement durable (MINEDD).
- La Coopération allemande appuie actuellement sur environ 300 ha le projet de création d’une RNV le long de la rivière Saro (*S/P de Taï*), sous la forme d’un ‘corridor’ reliant le Parc national de Taï au Parc national de Grebo-Krahn au Liberia, derrière le fleuve Cavally (*financement de KfW*).
- D’autres projets de RNV avancent en Côte d’Ivoire :
 - ✓ Le projet de RNV des Forêts marécageuses Tanoé-Ehy (FMTE), appuyé par le Centre suisse de Recherches scientifiques pour 14 villages du Sud-Comoé.
 - ✓ Le projet de RNV de l’embouchure de la Dodo (*S/P de Grand-Béréby*), appuyé par l’ONG Conservatoire des Espèces Marines (CEM) ; 4 villages impliqués.
 - ✓ Le projet de RNV de Mbrimbo (*S/P de Tiassalé*) ; 4 villages concernés.

Corridor proposé le long de la rivière Saro

Légende

- Cours de la rivière Saro
- Corridor rivière (Saro)
- Corridor dévié (Saro)
- Occ_du_sol
- Bas fond, cultures de riz
- Cacao forêt
- Campement, village
- Eau
- Forêt
- Forêt galerie
- Forêt ouverte
- Hévéa
- Jeune jachère
- Plantation de cacao
- Vieille jachère, forêt secondaire



Perspectives à l'échelle des CTD

- Une seule commune de plein droit existe dans la zone du projet TGS en Côte d'Ivoire, **la Commune de Taï** ;

Cette commune peut intervenir au niveau des **processus de certification foncière** et/ou d'**enregistrement en forêts communales** ou **RNV** d'espaces dont la préservation est souhaitée par les communautés villageoises :

- ✓ Corridor écologique le long de la rivière Saro, entre les villages de Gouléako 1, Gouléako 2, Kouadiokro et Taï ;
 - ✓ Forêts villageoises et bois de cimetières de Zaïpobly, Gahably, Ponan, Daobly et Paué-Oula, 5 villages appartenant à la commune.
- Deux régions administratives couvrent la zone : **la Région du Cavally** et **la Région du San-Pedro** ;
- Au niveau de la première, un rôle pourrait se trouver dans la gestion de la Forêt classée du Cavally, à travers un transfert de mandat de gestion d'une forêt du domaine de l'Etat à une CTD.



En 2021, ce concept de gestion durable de forêts villageoises a été présenté lors d'un atelier APA à la Chambre des Rois et Chefs traditionnels de Côte d'Ivoire



Merci pour votre attention